

# L'AUTONOME

*La revue de la Fédération autonome de l'enseignement*

**DOSSIER**  
**GRATUITÉ**  
**SCOLAIRE**



# TABLE DES MATIÈRES

## DEPOT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec,  
2012  
Bibliothèque et Archives Canada, 2012  
ISSN 1923-5488

## RÉDACTEUR EN CHEF

Guy Desmarais

## RÉDACTION

Yves Cloutier  
Wilfried Cordeau  
Guy Desmarais  
Armand Dubois  
Sophie Fabris  
Marie-Eve Rancourt  
Pierre St-Germain

## COLLABORATION SPÉCIALE

Jacques Goldstyn

## PHOTOS

Guy Desmarais  
Martine Doyon  
Darren Ell  
Philippe Montbazet

## RÉVISION LINGUISTIQUE

Sylvie Pelletier

## CORRECTION D'ÉPREUVES

Martine Lagacé  
Sylvie Pelletier

## GRAPHISME

Mardigrafe inc.

## IMPRESSION

Imprimerie Philippe Lévesque inc.

La reproduction de cette revue, en tout ou en partie,  
est autorisée à condition de mentionner la source.



## 15

### BRÈVE

#### Concours

*La persévérence  
a aussi un visage*



**4-5**



**6-7**



**8-9**



**10-11**



**12-13**



**14**



**15**

**3**

### MOT DU PRÉSIDENT

**4-5**

### SPEP

Une présence publique enviable  
et une notoriété déjà bien ancrée

**6-7**

### DOSSIER

Quelle gratuité  
pour l'école publique ?

**8-9**

### DOSSIER

Un droit humain fondamental

**10-11**

### DOSSIER

L'équité à la mode finlandaise

**12-13**

### TOUCHE PAS À MON PROF !

La campagne contre la violence  
se poursuit

**14**

### JUSTE POUR LIRE

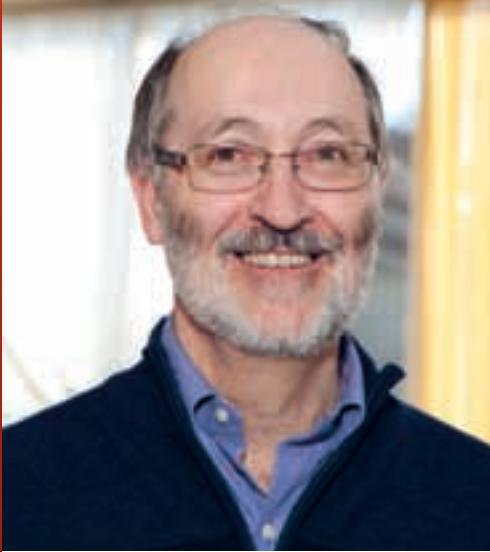
1972 : le Printemps syndical

**15**

### BRÈVE

#### Concours

*La persévérence  
a aussi un visage*



# MOT DU PRÉSIDENT

## IMPROVISATION OU CHANGEMENT DE CAP ?

**A**u vu de leur récente performance, la Ligue nationale d'improvisation serait bienvenue de solliciter la participation de plusieurs ministres du gouvernement Marois. Idée loufoque ? Absolument. Drôle ? Si elle ne dépeignait pas aussi fidèlement les cent premiers jours du régime péquiste, elle le serait assurément. La présentation du budget Marceau était toute désignée pour renverser les perceptions et permettre au gouvernement Marois de dévoiler ses priorités. D'ailleurs, aucun effort n'avait été ménagé pour convaincre la population de l'urgence de poser les assises budgétaires des grandes orientations gouvernementales. Cependant, au lendemain de la présentation du budget, l'impression de flou se dissipe peu à peu pour laisser entrevoir une attristante adhésion aux visions néolibérales.

Au chapitre des déceptions, on ne peut passer sous silence les nombreuses promesses brisées. Au premier rang figure la taxe santé pourtant décriée par le Parti Québécois en raison de son caractère régressif. Le recul face aux sociétés qui exploitent nos ressources naturelles déçoit aussi amèrement. Quant à la modeste hausse d'impôt pour les personnes gagnant plus de 100 000 \$, elle peine à compenser l'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec, autre exemple de taxe régressive, qui affecte l'ensemble des contribuables.

Obnubilé par l'atteinte de l'équilibre budgétaire dès l'an prochain, le gouvernement Marois y subordonne l'ensemble de ses choix budgétaires. Pour seule justification à cet empressement discutable, le ministre des Finances répète que le Québec peut le faire. Pendant ce temps, à Ottawa, le très

conservateur gouvernement Harper a choisi de reporter l'échéance d'une année. La lutte au déficit et l'atteinte de l'équilibre budgétaire constituent dorénavant un dogme pour le PQ, même si elles entraînent des coupes dans les services de première ligne, peu importe les conséquences pour la population. L'important semble être la satisfaction du marché et des agences de notation. On était en droit de s'attendre à mieux d'un parti qui se réclamait, à une certaine époque, de la social-démocratie. Force est de reconnaître qu'il s'enlise dans les ornières idéologiques et budgétaires de l'administration précédente. Serions-nous revenus à la triste époque de Lucien Bouchard ?

Le gouvernement se défendra d'avoir épargné la santé et l'éducation. En réalité, malgré l'augmentation du budget dévolu à l'éducation, le ministre Marceau impose de nouvelles compressions au réseau public d'enseignement. Globalement, les commissions scolaires, dont plusieurs sont déjà déficitaires, verront leur budget amputé d'au moins 150 millions de dollars dès cette année. D'autres coupes suivront. Comment fera-t-on face aux besoins urgents ? Comment répondra-t-on aux besoins des élèves en difficulté ? Comment assurera-t-on l'entretien d'édifices vétustes et insalubres ? Comment pourra-t-on s'assurer de disposer de l'espace requis pour respecter les diminutions du nombre d'élèves par classe convenues ? Pour l'instant, rien n'est prévu ; le gouvernement Marois semble abdiquer ses responsabilités envers l'école publique. La situation est d'autant plus révoltante que, pendant ce temps, l'école privée est épargnée et n'est soumise à aucune annonce de compressions.

Seule consolation, l'annonce par la ministre Marie Malavoy de procéder à l'implantation de l'éducation préscolaire 4 ans à temps plein en milieu défavorisé à compter de septembre 2013. Faute de locaux, la mesure ne peut être implantée entièrement. La ministre de l'Éducation devra préciser ses intentions quant à la généralisation de la mesure et préciser les ressources permettant d'intervenir rapidement auprès des enfants. Rappelons que le dépistage et l'intervention précoce sont essentiels à la réussite de ce programme que la FAE défend depuis des années.

Le secteur de l'éducation a rarement été une priorité dans l'élaboration des budgets gouvernementaux des dernières années. Le gouvernement Marois avait l'opportunité, par des choix budgétaires éclairés, de placer l'éducation au cœur des priorités gouvernementales et d'allouer à l'école publique les ressources financières lui permettant d'offrir des services éducatifs de qualité dans le secteur de la formation des jeunes, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Ce choix aurait été celui de tout gouvernement préoccupé par le développement social, la relance de l'économie et la lutte à la pauvreté. À défaut d'un coup de barre salutaire, le gouvernement de Pauline Marois entraîne malheureusement le Québec vers d'autres horizons.

La situation minoritaire du gouvernement peut-elle à elle seule expliquer ce changement de cap dans le discours et dans les gestes ? Difficile à dire pour le moment. Les mois qui viennent nous permettront sans doute de mieux juger.

# UNE PRÉSENCE PUBLIQUE ENVIABLE ET UNE NOTORIÉTÉ DÉJA BIEN ANCRÉE

Armand Dubois

La 4<sup>e</sup> édition de la *Semaine pour l'école publique* (SPEP) a connu un vif succès. Cette initiative de la Fédération autonome de l'enseignement est devenue un événement incontournable du monde de l'éducation. Non seulement a-t-elle réussi à accroître le nombre de ses partenaires (plus d'une trentaine dont certains de l'extérieur du territoire de représentation de la FAE), mais l'intérêt des médias s'est maintenu et est demeuré élevé avec plus d'une soixantaine de présences à la radio, à la télé ou par la publication d'articles dans les journaux. Les entrevues accordées, dans toutes les régions du Québec, par sa porte-parole Claire Pimparé ont permis de largement faire écho auprès de la population des enjeux défendus par la FAE pour la valorisation de l'école publique. Il faut aussi souligner l'apport précieux de plusieurs enseignantes et enseignants qui ont collaboré au succès de la tournée des médias sur le thème de la francisation ou qui ont participé à la réalisation d'articles de journaux, notamment pour le cahier spécial du journal *Le Devoir* ou lors du lancement régional dans les Basses-Laurentides.

Il faut évidemment mentionner la conférence de presse sur l'offre de services en francisation qui a réuni à une même table, le président de la FAE, Pierre St-Germain, le président par intérim de la CSN, Jacques Létourneau, le président de la FTQ, Michel Arsenault ainsi que le vice-président de la Fédération des commissions scolaires, Richard Flibotte et dont l'impact politique fut immédiat avec la publication la journée même d'une réaction favorable de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Diane De Courcy.

Un autre moment palpitant de la semaine fut le débat public réunissant la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, l'ex-présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Lorraine Pagé et le sociologue émérite, Guy Rocher. Ce dernier a d'ailleurs reçu le Prix hommage de la FAE, remis chaque année à une personnalité marquante du secteur de l'Éducation.

C'est ainsi que très rapidement la *Semaine pour l'école publique* est devenue un événement de grande notoriété qui contribue par son rayonnement à confirmer que la FAE est la force vive en éducation !

Pour revivre cette 4<sup>e</sup> édition de la *Semaine pour l'école publique*, rendez-vous sur le site [www.spep.ca](http://www.spep.ca), plusieurs photos et vidéos peuvent être consultés.

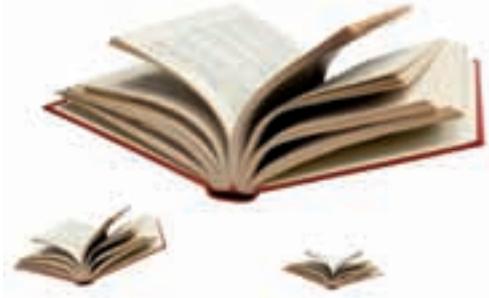




# SEMAINE POUR *l'école publique*



# QUELLE GRATUITÉ POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE ?



Wilfried Cordeau

Pour plusieurs, le thème de la gratuité scolaire évoque immédiatement le monde universitaire ; le « Printemps érable » y est sans doute pour beaucoup. Toutefois, l'enjeu est loin d'être étranger à l'éducation primaire et secondaire. L'école publique est gratuite, certes. Mais elle n'est pas à l'abri des appétits marchands ou du sous-financement. De fait, la gratuité, l'un des principes fondateurs de l'école publique, est mise à mal. Le point sur la question.

## LA GRATUITÉ SCOLAIRE : PIVOT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La gratuité scolaire, telle qu'on la connaît aujourd'hui, résulte de luttes et d'aspirations qui ont jalonné l'histoire contemporaine. Que ce soit pour réduire les inégalités sociales, améliorer les conditions de vie des masses populaires, éradiquer le travail des enfants ou démocratiser l'accès aux savoirs, ces combats ont tous, directement ou indirectement, contribué à l'avènement de la gratuité scolaire.

Plus fondamentalement, c'est à l'héritage philosophique des Lumières, au XVIII<sup>e</sup> siècle, et à la Révolution française que l'on doit l'idée moderne de gratuité scolaire.

L'idéal d'une société fondée sur l'égalité des citoyens repose sur plusieurs conditions sociales que l'État, en tant que levier du pouvoir collectif, doit réunir. Ainsi, l'égalité ne peut exister que dans un régime démocratique où nul ne détient de priviléges de par sa naissance. Puis, pour que toute personne puisse jouir de ses droits civils et participer à la construction de la société, il faut que soit mis en place un vaste système d'éducation, organisé par l'État, financé par la collectivité et accessible à toutes et tous sans égard à leur condition sociale ou économique. En résumé, que l'État soit garant de l'égalité des chances.

C'est dans cet esprit que Condorcet propose à la Convention, en 1792, d'instaurer





l'école publique gratuite et obligatoire en France. Pour lui, si l'instruction publique doit être « établie pour la société entière et pour l'utilité commune », elle doit être « aux frais de la République »<sup>1</sup>. En somme, si l'éducation est à ce point importante pour le salut de la nation, l'État, puisqu'il en a le pouvoir légitime, peut obliger les familles à envoyer leurs enfants à l'école et doit, en contrepartie, la rendre accessible et gratuite. Derrière l'accès à l'instruction, c'est l'idée même d'une éducation nationale, publique et commune qui émerge.

L'esprit révolutionnaire et son bagage d'idées nouvelles ont largement inspiré la plupart des pays occidentaux dans le siècle suivant la Révolution française. Même si la résistance y est forte et tenace, le Québec n'échappe pas à la règle. Au premier chef, l'Église catholique s'oppose farouchement à toute intrusion de l'État dans les affaires sociales et en éducation. C'est sur ce terrain que, pendant plus d'un siècle, les élites libérales ainsi que les mouvements sociaux et syndicaux livreront bataille, notamment en revendiquant la mise en place d'un réseau public d'éducation, où les enfants de toutes les classes sociales pourraient se côtoyer et s'instruire gratuitement.

Il faut attendre le printemps de 1943 pour que le parlement du Québec adopte la *Loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire*, qui prévoit la gratuité de l'école

primaire et des manuels scolaires<sup>2</sup>. Toutefois, beaucoup reste à faire pour que cette loi se traduise en scolarisation de masse. C'est avec la Grande Charte de l'éducation de Paul Gérin-Lajoie en 1961, puis le Rapport Parent (1963-1966), que le Québec se dotera des leviers et des institutions scolaires modernes permettant à l'État de concrétiser le droit de chacun à l'éducation. Dernière province du Canada à rendre la fréquentation scolaire obligatoire et gratuite, le Québec, dans un effort considérable, finira tout de même par rattraper son retard en matière de scolarisation.

### « LA GRATUITÉ, ÇA COMMENCE À COÛTER CHER »

À compter de la fin des années 1980, des études constatent l'augmentation du fardeau financier qui pèse sur les parents d'enfants fréquentant l'école publique.

Au-delà le coût des fournitures scolaires, on dénonce la multiplication des frais de toute nature associés à la fréquentation scolaire (surveillance le midi, transport scolaire, frais d'administration, activité spéciale et sortie créative ou éducative, uniforme, cahier d'exercices, carte d'identité de l'élève, agenda, etc.). Non seulement l'école publique n'est plus vraiment gratuite, mais à cause des frais qui varient d'une école à l'autre et d'une région à l'autre, elle ne coûte pas partout la même chose. Malgré tous les efforts consentis par les autorités<sup>3</sup>, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse conclut en 2007 que le droit à une éducation gratuite est profondément menacé par la multiplication de ces pratiques – légales ou non – visant à facturer des frais aux parents qui envoient leurs enfants à l'école publique.

Or, toutes ces pratiques découlent de choix politiques et budgétaires menés par les gouvernements en amont du financement de l'école publique. Par exemple, au nom du retour à l'équilibre budgétaire, les compressions exercées sur le financement du réseau public d'éducation ont donné lieu dans plusieurs commissions scolaires à d'importantes hausses de frais facturés aux parents pour des services comme le transport scolaire ou la surveillance du midi. De même, en réduisant l'enveloppe de péréquation des commissions scolaires dans le budget du

20 novembre dernier, le gouvernement les force à exiger, des contribuables ou des parents, une plus grande contribution financière.

Dans un contexte de stagnation des revenus et de hausse du coût de la vie, la tendance accrue des gouvernements de recourir à la taxation et à la tarification des services – hausses de la TVQ, des tarifs d'électricité, des tarifs de garderie, création de la taxe santé – grève lourdement le portefeuille des parents de la classe moyenne ou ceux plus démunis. Le recours croissant à des groupes d'entraide ou à des collectes pour assurer les fournitures scolaires aux familles moins nanties témoigne de la pression financière. Or, l'accès des jeunes et des adultes à l'éducation ne saurait se buter à des freins d'ordre financier. Notre société ne peut se permettre de marginaliser davantage les enfants les plus démunis. L'État ne peut soumettre les parents à de telles contraintes dès lors qu'il les oblige à envoyer leurs enfants à l'école.

Le sous-financement global de l'éducation crée une pression malsaine sur l'école publique et réduit sa capacité de mener pleinement sa mission. Ce faisant, il risque d'accentuer les inégalités sociales que la gratuité scolaire devait aplanir. Il y a urgence de se réapproprier collectivement les fondements et les enjeux de la gratuité scolaire dans son sens large, et de mener un nouveau débat sur le type de projet de société qu'elle doit soutenir.

1. En 1792, le marquis de Condorcet dépose au gouvernement de l'époque, la Convention, le rapport du comité qu'il pilote afin de mettre en application l'instruction publique prévue par la constitution. Si ses principales recommandations sont adoptées, elles ne verront malheureusement pas le jour. La France devra attendre près d'un siècle pour que soient adoptées, sous la III<sup>e</sup> République, une série de lois, dont celles de Jules Ferry en 1881-1882, qui finiront par instaurer l'obligation et la gratuité scolaires.

2. En 1942, le gouvernement d'Adélard Godbout parvient à lever les dernières résistances du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, ouvrant la voie au dépôt d'un projet de loi. Malgré plusieurs manœuvres de l'opposition officielle menée par Maurice Duplessis, ce projet est adopté et reçoit la sanction royale le 26 mai 1943.

3. Entre 1999 et 2005, pas moins de trois rapports officiels seront rendus publics sur les frais exigés dans le cadre de la fréquentation de l'école publique, et les ministres de l'Éducation successifs, de François Legault à Jean-Marc Fournier, multiplieront les mesures et tentatives pour baliser la facturation de certains matériels et services et alléger le fardeau financier des parents. Même la Loi sur l'instruction publique (LIP) sera amendée en 2005, afin d'obliger les commissions scolaires à adopter des politiques clarifiant le type de matériel didactique qui doit être fourni gratuitement.



# UN DROIT HUMAIN FONDAMENTAL



Par Marie-Eve Rancourt

**Rarement a-t-on parlé aussi souvent du droit à l'éducation qu'au cours de la dernière année. Constatons-le, jamais ce terme n'a été aussi galvaudé et son sens déformé. Nombreux sont ceux qui prétendent que le droit à l'éducation consiste à faire respecter la relation contractuelle entre une personne et un établissement d'enseignement. D'ailleurs, plusieurs ont eu recours aux tribunaux pour faire respecter « leur » droit à l'éducation. C'est aussi en son nom, que l'on réclame la gratuité scolaire. Alors, comment s'y retrouver?**

**L**e droit international et les différents instruments de droits de la personne nous offrent un éclairage instructif sur la véritable signification du droit à l'éducation. Ce droit est reconnu dans plusieurs conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Nous nous attarderons particulièrement à ce dernier instrument afin de déterminer les obligations qui incombent aux États en vertu du droit à l'éducation.

## LES COMPOSANTES DU DROIT À L'ÉDUCATION

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (ONU), chargé de mettre en œuvre le PIDESC, souligne que le droit à l'éducation revêt une importance capitale et qu'il est non seulement un droit fondamental, mais également une clé pour l'exercice de toutes les facettes de la citoyenneté et de la vie en société. Comme énoncé à l'article 13 de ce pacte, le droit à l'éducation

proclame que l'éducation primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement, que l'enseignement secondaire doit être généralisé et rendu accessible, notamment par l'instauration progressive de la gratuité, et que l'enseignement supérieur doit être accessible à toutes et tous en pleine égalité selon les capacités de chacun et par l'instauration progressive de la gratuité<sup>1</sup>.

À la lumière de ce qui précède et des observations de ce comité, on constate que le droit à l'éducation est régulièrement bafoué. A priori, on associe ce non-respect à des contrées lointaines aux prises avec une pauvreté endémique ou encore décimées par la guerre. Mais, à l'instar de plusieurs sociétés riches, le Québec se montre plutôt laxiste en ce qui concerne ses obligations.

Ainsi, les importants frais liés à la fréquentation d'un établissement scolaire comme l'achat de matériel pédagogique ou de fournitures scolaires ou encore les tarifs multiples que l'on trouve au primaire et au secondaire, tout comme les frais divers qui sont en croissance au cégep, tous ces frais constituent une violation du droit à l'éducation.





De même, l'interdiction de fréquenter un établissement scolaire qui est faite aux enfants dont les parents n'ont pas de statut juridique officiel (les sans-papiers) représente également une violation<sup>2</sup>.

Le comité du PIDESC précise que le droit à l'éducation n'est soumis à aucune condition d'âge ou de sexe : elle vaut pour les enfants, les adolescents et les adultes, y compris les personnes âgées. En ce sens, l'éducation de base doit être partie intégrante de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente et être accessible gratuitement à toutes et tous. Comment est-il possible qu'une société riche comme la nôtre possède un taux d'analphabétisme aussi élevé ? Il apparaît évident que le Québec ne répond pas, ici non plus, à ses obligations.

Finalement, en ce qui concerne l'université, le droit international donne raison aux étudiantes et étudiants qui ont été les acteurs du « Printemps érable » : les hausses des droits de scolarité sont en flagrante

contradiction avec l'obligation d'instaurer progressivement la gratuité. Déjà en 2006, le Canada avait été condamné par le comité chargé de l'application du PIDESC à propos de l'effet discriminatoire qu'entraînaient les droits de scolarité exigés à l'université.

### **VERS UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ?**

Les obligations qui incombent au Québec et au Canada en vertu du droit international sont très claires : les États ont l'obligation d'instaurer la gratuité scolaire du primaire à l'université, comme le recommandait également la commission Parent en... 1963 ! Malheureusement, force est de constater que loin de nous approcher de cet objectif, nous nous en éloignons. Notre droit interne, notamment la Charte des droits et libertés de la personne, ne reconnaît qu'une portée très limitée aux

droits économiques, sociaux et culturels. Or, comme le soulignait la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse lors de son bilan des 25 ans de la Charte, il serait temps, 36 ans après notre adhésion au Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels de reconnaître et de respecter ces droits en les intégrant à la charte québécoise et en leur donnant enfin une pleine valeur juridique. Sans volonté politique pour assurer pleinement l'accessibilité et la gratuité scolaire, les droits fondamentaux d'un nombre important de Québécoises et Québécois resteront sans réelle reconnaissance.

1. *Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels*, 1976, art. 13.

2. CESCR, *Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : Le droit à l'éducation*, Observation générale 13 (1999) E/C.12/1999/10, para. 34, [en ligne], [<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G99/462/17/PDF/G9946217.pdf?OpenElement>] (consulté le 15 octobre 2012).



# L'ÉQUITÉ À LA MODE FINLANDAISE



Yves Cloutier



**Contrairement à ce que certains voudraient bien le laisser croire, l'éducation n'est pas un service, mais bien un droit fondamental, reconnu formellement dans de nombreuses conventions internationales. À l'évidence, la gratuité scolaire est indispensable à la satisfaction du droit à l'éducation. D'ailleurs, la gratuité scolaire constitue la norme pour de nombreux États, dont la Finlande. Bref regard sur le « modèle finlandais ».**

**L**a Finlande serait-elle le pays de cocagne ? Loin de là ! Mais, force est de reconnaître que le « modèle finlandais » soulève la curiosité. D'élitiste qu'il était, le système éducatif finnois se transforme radicalement à compter de 1970 pour devenir l'un des plus équitables de la planète. Le principe de la gratuité scolaire est appliqué de manière intégrale du jardin d'enfance jusqu'à l'université. En Finlande, l'école privée n'existe tout simplement pas. Au primaire et au secondaire, le service de cantine et le matériel scolaire sont gratuits alors que les frais de transport sont remboursables pour les élèves qui habitent à plus de cinq kilomètres de l'école. À l'université, les élèves qui ne vivent pas chez leurs parents reçoivent des bourses pour se loger et se nourrir.

Les résultats de ce système fondé sur l'équité parlent d'eux-mêmes. Bien qu'il faille prendre avec beaucoup de précautions les résultats des tests PISA (*Program for International Student Assessment*), l'édition 2009 place les élèves finlandais de quinze ans au 3<sup>e</sup> rang en lecture (6<sup>e</sup> pour les élèves québécois), au 6<sup>e</sup> rang pour les mathématiques (5<sup>e</sup> pour le Québec) et au 2<sup>e</sup> rang en sciences (10<sup>e</sup> pour le Québec). L'analyse détaillée des résultats des tests PISA de 2003 démontrent que les différences entre les garçons et les filles étaient beaucoup moins importantes que dans les autres pays. En lecture, les garçons réussissaient un peu moins bien que les filles alors qu'en mathématiques, filles et garçons obtenaient des résultats similaires.

La réduction de l'écart entre les résultats des élèves les plus forts et les plus faibles constitue sans aucun doute l'une des réussites les plus significatives du système éducatif finlandais. Année après année, les tests internationaux démontrent que la Finlande est



l'un des États où les disparités socio-économiques influent le moins sur les performances des élèves. Ces résultats témoignent avec éloquence de l'efficacité des mesures gouvernementales prises pour lutter contre les inégalités socio-économiques. Faut-il se surprendre alors de constater que le décrochage en Finlande ne touche que 4 % des élèves, que le taux de diplomation à l'enseignement général – l'équivalent de notre formation générale des jeunes – est de 93 %, et que 69 % des élèves accèdent à l'enseignement supérieur !

Les comparaisons ont évidemment leurs limites. À maints égards, la situation du Québec est similaire à celle de la Finlande, notamment en ce qui a trait à la population, la nordicité et le filet social. Toutefois, tant sur le plan socio-économique que sur le plan culturel, d'importantes différences existent. Ainsi, la Finlande est caractérisée par une grande homogénéité culturelle, où 90,37 % de la population est de langue maternelle finnoise. Les minorités historiques suédoise et russe ne représentant que 5,42 % et 1,01 % de la population, alors que les Samis, communément appelés lapons n'en représentent que 0,03 %. L'immigration demeure un phénomène marginal en Finlande alors que le Québec compte pour sa part 11,5 % de sa population qui en est

issue, et, plus ou moins, 10 % de la minorité anglophone. Soulignons également que la société québécoise constitue une culture minoritaire au sein d'un vaste ensemble nord-américain anglophone. De même, la Finlande est un État souverain alors que le Québec ne contrôle pas l'ensemble des revenus et des dépenses liés aux fonctions et au rôle de l'État. Enfin, l'économie québécoise est davantage tributaire du secteur primaire, avec un secteur secondaire encore en développement ou en reconstruction, tandis que la Finlande profite d'un secteur secondaire vigoureux et plus diversifié (matériel électronique, construction navale, industrie de défense).

Ailleurs en Europe et dans le monde, l'accès aux études est garanti le plus souvent par l'absence de droits de scolarité associés à l'enseignement supérieur. La liste des pays qui choisissent cette voie pour assurer l'accessibilité aux études universitaires est plutôt longue. N'en mentionnons que quelques-uns : outre l'incontournable Finlande, la Suède, la Norvège et le Danemark. D'autres exigent des droits de scolarité très bas, comme la France ou l'Allemagne. Au contraire, certains comme le Royaume-Uni ou les États-Unis se démarquent par des droits de scolarité universitaires élevés.

Le système scolaire américain, malgré des différences marquées entre ses États, se distingue tout particulièrement par ses pires résultats au chapitre de l'équité, alors que l'accessibilité à l'enseignement supérieur est largement tributaire de la capacité de payer des parents et des étudiants, pour qui les dettes liées aux études sont de plus en plus considérables. Ainsi, le problème de l'endettement étudiant prend des proportions inquiétantes au pays de l'Oncle Sam. Certains commentateurs n'hésitent d'ailleurs pas à évoquer, si rien n'est fait pour réduire cet endettement et ses conséquences négatives, un choc financier comparable à celui de la crise des *subprimes* de 2008. Contre-exemple parfait du modèle finlandais, le modèle anglo-saxon ne permet pas d'atténuer les inégalités sociales et économiques.

Au-delà de la Terre promise dépeinte par certains, et dans les limites de toutes comparaisons, la Finlande offre néanmoins un exemple probant d'équité par la réduction des inégalités socio-économiques, équité qui se reflète ensuite avec succès dans le système scolaire. Sans chercher à importer au Québec tel ou tel modèle, plus ou moins applicable dans son intégralité, compte tenu des particularités québécoises, il est logique de s'inspirer des meilleurs exemples, et de se méfier des mauvais. À ce titre, le modèle finlandais doit être considéré pour ce qu'il est, soit un bon exemple d'équité.



# LA CAMPAGNE CONTRE LA VIOLENCE SE POURSUIT

Sophie Fabris

**En mai 2010, un sondage réalisé pour le compte de la FAE révélait, entre autres, que 85 % des enseignantes et enseignants affirmaient avoir été victimes de violence psychologique ou verbale et la moitié d'entre eux déclarait avoir vécu une forme ou une autre de violence physique. Des chiffres choquants, certes, mais qui n'en décrivent pas moins le quotidien de trop d'enseignantes et enseignants.**

**A**u printemps 2010, la FAE a entrepris une vaste campagne de sensibilisation sur le thème *Touche pas à mon prof!* Pour l'occasion, en plus d'une affiche, d'un macaron et d'un dépliant distribués dans tous les établissements scolaires, la Fédération a produit plusieurs outils d'information et de sensibilisation afin de contrer la violence envers le personnel enseignant. Non seulement le sondage dévoilait-il la fréquence des gestes violents, il révélait également que les enseignantes et enseignants étaient victimes d'une banalisation du phénomène. Pire encore, une vaste majorité d'entre eux ignorait leurs droits et exerçait peu ou pas de recours. Briser le mur du silence devint alors une priorité. La FAE a développé une nouvelle campagne en 2011 afin d'inciter le personnel enseignant à dénoncer ces actes à caractère violent. Dans la foulée, un registre national de déclaration des actes à caractère violent a été créé pour documenter le phénomène et orienter le travail de la Fédération.

## LE REGISTRE DES ACTES À CARACTÈRE VIOLENT

Le registre national de déclaration des actes à caractère violent est un outil de collecte de données relatives aux actes de violence dont sont victimes les enseignantes et enseignants. Il est alimenté par les syndicats affiliés à la FAE, à partir des dénonciations faites par le personnel enseignant dans le plus grand respect de la confidentialité des dossiers. Ainsi, aucune information nominale ou personnelle n'est consignée au registre. Toutefois, les données cumulées permettront de tracer un portrait de la situation dans les milieux scolaires du territoire de la FAE et d'appuyer ses revendications auprès des autorités.

Afin de briser le mur du silence et mettre fin à la banalisation de la violence

dans leur milieu, les enseignantes et enseignants sont fortement encouragés à dénoncer toute manifestation de violence dont ils sont victimes dans le cadre de leur travail. La plainte peut être faite en remplissant les formulaires appropriés et en remettant une copie à la personne déléguée de son établissement. En tout temps, les enseignantes et enseignants peuvent s'adresser à la personne déléguée ou directement à leur syndicat pour obtenir de l'aide.

## LA FAE ABORDE DEUX NOUVELLES THÉMATIQUES

Pour 2012-2013, la campagne *Touche pas à mon prof!* abordera deux nouvelles thématiques afin de mieux répondre aux demandes du personnel enseignant. Il s'agit des interventions physiques auprès des élèves et des fausses allégations envers le personnel enseignant.

## LES INTERVENTIONS PHYSIQUES AUPRÈS DES ÉLÈVES

Les enseignantes et enseignants sont souvent confrontés à des comportements perturbateurs de la part d'élèves. Certaines situations sont résolues par une simple intervention verbale. D'autres requièrent toutefois une intervention physique qui, malheureusement, risque d'être associée à un geste de violence envers l'élève.

On peut aisément imaginer la réaction des parents et les éventuelles conséquences de tels incidents d'où surgiraient, dans les pires scénarios, des accusations de voies de fait ou des poursuites criminelles. L'intolérance grandissante de la société à l'endroit de la violence, et particulièrement de la violence envers les jeunes, a pour inconvénient de nourrir chez certains la propension aux accusations rapides et non fondées.



Dans ce contexte, les enseignantes et enseignants doivent redoubler de prudence lorsqu'ils interviennent physiquement auprès d'élèves. Les gestes posés doivent l'être dans le respect des droits fondamentaux des élèves et des règles établies par la législation et le milieu scolaire. La FAE offrira prochainement aux enseignantes et enseignants, un nouveau feuillet sur le sujet.

### **LES FAUSSES ALLÉGATIONS ENVERS LE PERSONNEL ENSEIGNANT**

Au cours des dernières années, plusieurs enseignantes et enseignants ont vu leur vie personnelle et professionnelle bouleversées, parfois même brisées, par des accusations à caractère sexuel non fondées, des propos mensongers, des atteintes à la réputation ou du dénigrement sur les médias sociaux. Ces fausses allégations, provenant d'élèves, de parents, de supérieurs ou de collègues de travail empoisonnent la vie des personnes qui en sont victimes. La solidarité entre collègues peut rapidement s'effriter en présence d'allégations de comportement déplacé ou de colportage insidieux et ouvrir la porte au rejet et au mépris.

Ces manifestations de violence sont très sérieuses et la FAE entend poursuivre son travail d'information et de prévention auprès des enseignantes et enseignants. S'il est important de connaître les droits et les recours au sujet des fausses allégations, il est tout aussi primordial d'adopter des comportements qui permettent, dans la mesure du possible, de prévenir ces situations. Dès le printemps 2013, de nouveaux outils seront mis à votre disposition.

La violence envers le personnel enseignant est une réalité extrêmement préoccupante. La FAE vous encourage à agir dans vos milieux. La violence, sous toutes ses formes, doit toujours être dénoncée. Il faut briser le mur du silence !

# **TOUCHE PAS À MON PROF**

## 1972 : le Printemps syndical

Wilfried Cordeau

Dans le sillage du Printemps érable, la jeune maison M éditeur nous propose de relire les manifestes publiés par les trois grandes centrales syndicales québécoises au tournant de 1971-1972. L'intensité des luttes ouvrières de l'époque n'est pas sans rappeler celle du mouvement étudiant. Belle occasion de souligner le quarantième anniversaire du Front commun de 1972.

Malgré l'adoption du Code du travail en 1964, la lune de miel de la Révolution tranquille se conclut abruptement pour le mouvement syndical lorsque le gouvernement d'Union nationale met fin à la négociation de 1966-1967 par une loi spéciale dans l'enseignement. En 1968, la seconde négociation du secteur public ne sera guère plus reluisante. La pluie d'injonctions et de lois spéciales témoigne de l'étendue de l'arsenal de l'État, dont on doute de plus en plus qu'il serve le bien commun.

Dès lors, un changement de stratégie s'impose aux centrales. L'heure est à la radicalisation, au rapprochement intersyndical et à l'avènement d'un syndicalisme de combat<sup>1</sup>. Les lieux d'échange et de réflexion politique et stratégique se multiplient, favorisant la création d'un Front commun intersyndical pour aborder la négociation du secteur public, en 1971. Enfin, on considère de plus en plus incontournable la nécessité d'ouvrir un « deuxième front », au-delà la seule négociation collective, pour réaliser des gains globaux pour la classe ouvrière. À cette fin, des comités d'action sociale ou d'action politique se créent et s'activent un peu partout.

À compter de 1966, les centrales diffusent une série de rapports qui jettent

les bases d'une critique sociale de plus en plus poussée. Celle-ci trouvera son aboutissement dès la fin de 1971, alors que la négociation du secteur public achoppe avec le refus du gouvernement Bourassa de reconnaître la Table centrale de négociation. Coup sur coup, chacune des centrales publie alors un manifeste retentissant, qui remet en question le modèle social, politique et économique qui asservit le Québec aux intérêts de la bourgeoisie d'ici et d'ailleurs, surtout américaine<sup>2</sup>.

En clair, les injustices que subissent les travailleuses et travailleurs ne peuvent se régler par la seule négociation collective, car elles émanent d'un problème plus grand, soit le régime capitaliste et sa dimension internationale dite impérialiste. Ce modèle économique favorise l'exclusion ainsi que les inégalités sociales et économiques. Pour parvenir à ses fins, la classe dominante instrumentalise l'État afin qu'il priorise, à son avantage, un développement économique sauvage plutôt que la redistribution des richesses au sein de la classe dominée, pourtant majoritaire. L'école, quant à elle, constitue un levier privilégié pour ancrer la culture du régime dans le long terme, en formant à la fois des travailleurs dociles et des consommateurs aveugles. Faisant le constat de l'éparpillement et de l'inefficacité des luttes syndicales et sociales, les manifestes invitent à la constitution d'un bloc populaire pour lutter contre cet « ennemi commun » qu'est le régime capitaliste et le renverser au bénéfice d'une société plus démocratique et plus égalitaire.

Ces manifestes constituent la pièce maîtresse dans la conception de l'action syndicale et la stratégie intersyndicale de 1971-1972. Ils définissent un cadre d'analyse globale qui favorise l'élargissement de

la lutte du secteur public et son arrimage à celles de la société civile. Ils jouent nécessairement un rôle dans la conscientisation sociale et la mobilisation générale qui permettront, au tournant de 1973, d'obtenir dans le secteur public notamment un salaire minimum de 100 \$ par semaine, l'indexation des salaires, la création du RREGOP et la réduction des écarts de salaires.

Quarante ans plus tard, le capitalisme est loin d'être tombé. Au contraire, le modèle néolibéral, avec son lot de délocalisations, son discours misérabiliste, son obsession de la création de richesse à tout prix, et ses corollaires que sont la précarisation de l'emploi, la privatisation et la tarification des services publics déploie son emprise sur la société québécoise. Dans ce contexte, et le *Printemps érable* nous l'a vigoureusement démontré, les manifestes syndicaux des années 1970 demeurent une précieuse source d'enseignement. Le regard qu'ils posaient sur la mission et l'instrumentalisation de l'école et des services publics, sur la propriété collective des ressources naturelles et sur le rôle des institutions financières sont encore d'actualité. Finalement, la réédition de ces manifestes historiques nous convie à une réflexion quant au modèle social et économique le plus apte à satisfaire les besoins et les aspirations du plus grand nombre.

Le reste nous appartient désormais...

1. Pour information : [www.editionsm.info](http://www.editionsm.info)

2. Ce sont, respectivement : *Ne comptons que sur nos propres moyens* (CSN, octobre 1971), *L'État rouge de notre exploitation* (FTQ, décembre 1971) et *L'école au service de la classe dominante* (CEQ, juin 1972).

# BRÈVE

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

## LA FAE DONNE LE COUP D'ENVOI AU CONCOURS LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE

L'édition 2013 de la *Semaine québécoise des adultes en formation* (SQAF) organisée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) se tiendra du 6 au 14 avril prochain. Pour souligner la persévérance des adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement lance dès le 5 décembre la période de mise en candidatures de la 5<sup>e</sup> édition du concours *La persévérance a aussi un visage*. Ce concours permet de récompenser la persévérance scolaire d'une ou un élève dans les catégories suivantes : formation professionnelle, éducation des adultes, francisation, formation à distance et formation en établissement pénitentiaire. Les enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle trouveront bientôt dans leur pigeonnier, si ce n'est déjà fait, une invitation à soumettre la candidature d'une ou un de leurs élèves dans les catégories correspondantes. Le formulaire électronique, accessible sur le site Internet de la FAE au [www.lafae.qc.ca](http://www.lafae.qc.ca), pourra être rempli jusqu'au 18 janvier 2013. Participez en grand nombre !



Des rabais exclusifs?  
C'est réglé.

Profitez de 10 % de rabais additionnel sur vos assurances automobile, habitation et véhicules récréatifs



OBTENEZ UNE SOUMISSION

1 866 987-0797  
[lacapitale.com/fae](http://lacapitale.com/fae)



Gagnez un voyage d'une valeur de 7 500 \$  
Demandez une soumission pour participer.  
Détails et règlement sur [lacapitale.com/concoursgroupe](http://lacapitale.com/concoursgroupe)



LaCapitale  
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages



## LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION

IMPROVISATION MIXTE POUR  
3 MINISTRES DE L'EQUIPE DES BLEUS.  
THÈME : MÊME AVEC 3M, PARFOIS  
ÇA NE COLLE PAS!

C'EST BIEN COMPRIS?  
SI VOUS NE VOULEZ PAS  
RECEVOIR D'AUTRES  
CLAQUES, VOUS ME  
LAISSEZ PARLER  
EN PREMIER!



SI JE NE PARLE PAS,  
PUIS-JE AU MOINS  
MIMER?